
Adresse de la société populaire de Saint-Privat (Dordogne) qui félicite la Convention d'avoir découvert la conspiration et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Privat (Dordogne) qui félicite la Convention d'avoir découvert la conspiration et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 23-24;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27629_t1_0023_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Telles sont nos réclamations, Citoyens Représentants, nous espérons de votre justice de laquelle vous nous avez donné tant de preuves, que vous ordonnerez des prompts recherches sur l'objet de nos plaintes, qui ne renferment que la pure vérité, et l'aristocratie sera terrassée, le patriotisme vengé et la justice nationale éclatera encore davantage parmi les sans-culottes qui ne cessent de répéter: Vive la République et la Sainte Montagne».

ZAHN, MONNEL, A. BOECKEL, DIETZ (*présid.*), J. BOECKEL, Jean DEGERMAN, GEYLER, J. BRODT, KOCH, Jacob BROUSARD, S. FRINGER, Jean MARTIN-FREY, A. DIETZ, Jean-David MOERLEN, ELISZINS, André SCHULER, Jean BECHDOEFF, Jean Jacques MOERLEN, KAISER, J. MOERLEN, A. DIETZ, DIEHL, SCHEIRAD, DAUNEL, AMEL, F. MECKERT, Jean Jacques BOURGEMAISTRE, J. George DIEVOL, RIESEL, DIETZ, Georges BITTERLIN, L. M. KENT, Jos. DORG, KLEIN, VERTHER, BORGL, BEDEL, RIEFFEL, J. J. DIETZ, L. HERMANN, Mathias DIEHL, TALS Sohn, CARNARI, HERMANN, BILGER, SCHMITT, MECKERT, BLASS, Jean DIETZ le jeune, BITTERLIN, MECKERT, V. SILIZZ, Jacus RIUSS, DIETZ, HUMVOURG, DRION (*secrét.*).

39

La société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante à Argy, département de l'Indre, fait passer à la Convention nationale l'état de plusieurs dons faits pour les défenseurs de la patrie, ainsi qu'une somme de 212 liv. 5 s. en assignats dont 36 liv. en numéraire et une paire de boucles d'argent. Elle applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Argy, s.d.] (2).

« Représentans du peuple,

La société des vrais sans-culottes de la commune d'Argy vous adresse son don civique. Il est composé de 16 chemises, 5 draps, de lit, 3 paires de bas de laine, une nappe, et 17 liv. 1/2 de charpie; en un paquet pesant 61 livres. Plus 176 liv. 5 en assignats, 36 liv. en 6 écus de 6 liv. et une paire de boucles d'argent. Le tout destiné à venir au secours de nos frères, les défenseurs de la patrie. Notre société eut désiré faire mieux, mais elle est pauvre; elle n'est composée que de vrais sans-culottes qui n'ont que leurs cœurs et leurs bras.

Les plus jeunes d'entre nous ont volé au nombre de plus de 80 à la défense de la patrie; ils ont juré en partant, guerre et mort aux tyrans. Nos jeunes citoyens retenus jusqu'à ce moment par les travaux agricole n'attendent que le signal du départ, bouillants d'impatience, ils brûlent de se mesurer avec les vils satellites des despotes et de remporter les palmes de la victoire.

Sages législateurs, nous admirons vos glorieux travaux, c'est du plus profond de nos

cœurs que nous vous invitons, à rester à votre poste jusqu'à la fin de l'orage. Continuez à guider le vaisseau de l'État; déjouez les intrigues, et les factions liberticides; qu'à votre aspect, tout traître tremble; déjà le plus juste des supplices nous a délivré de ces infâmes conspirateurs qui avaient osé prétendre à nous rendre à l'antique esclavage.

Plus de rois! la liberté, l'égalité et la fraternité, voilà nos dieux tutélaires; à eux seuls, nous consacrerons des autels; la justice, la probité et les vertus étant dans nos cœurs et à l'ordre du jour, ils nous procureront une paix glorieuse et le bonheur.»

COUTAREL, BODIN, DUPLAIX, BODIN, GIRAULT, PASAULT, PINGAULT, MAYEUL, BOISTAVE, DUPLAIX, B. BERTON, MARÉCHAL, HÉRAUT, G. TRIMEAU, BAUCHET, VINCENT, ROBERT, J. NIVET, HÉRAUT.

40

Les sans-culottes de la société républicaine de Saint-Privat, département de la Dordogne, invitent la Convention nationale à rester à son poste, la félicitent d'avoir découvert l'affreuse conspiration dont les auteurs sont punis, et font part des dons qu'elle a faits pour la patrie, dont 187 liv. et deux ci-devant décorations.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

[Saint-Privat, s.d.] (2).

« Citoyens représentants,

L'été approche, saison dans laquelle la République doit s'attendre aux orages les plus impétueux. C'est en ce moment plus que jamais que vous devez rester à votre poste, sans quoi la République est en danger. Du haut de la montagne où vous résidez il n'échappe à votre œil actif et vigilant aucune trame, complot, ni conspiration criminels que vous ne découvriez, et dont les auteurs ne soient sitôt punis; citoyens représentants, nous vous félicitons de l'heureuse découverte que vous avez faite des projets criminels formés par les scélérats qui voulaient redonner des fers à la France.

Par cette nouvelle découverte, vous vous êtes acquis de nouveau le titre de sauveur et conservateur de la France et de sa liberté.

Restez toujours à votre poste, nous faisons le serment de vous y maintenir au dépend de nos biens et de notre sang;

Frappez de la foudre implacable de votre justice les têtes des intrigants conspirateurs et la République, débarrassée de ses ennemis, subsistera; voulez-vous asseoir les bases de la République sur des fondements inaltérables, hâtez vous de décréter que tous les scélérats en arrestation sortent promptement de leur réclusion pour porter leur tête sous le glaive de la loi; ajourner cette mesure, c'est compromettre l'édifice de notre liberté, la réclusion de tous les ci-devant qui seront reconnus aris-

(1) P.V., XXXV, 302 et 352.

(2) C 297, pl. 1030, p. 16.

(1) P.V., XXXV, 302 et 351.

(2) C 297, pl. 1029, p. 1.

tocrates ou qui seront chassés des sociétés populaires avec preuve d'incivisme, et la peine de mort contre tout aristocrate, acapareur et égoïste reconnu; vous aurez continué de bien mériter de la patrie ayant sauvé la République;

Et la France entière dans des transports d'une joie unanime répétera sans fin: vive la Montagne!

Nous avons célébré ici la fête de la raison avec pompe; la montagne est substituée à la place du ci-devant autel, il ne reste dans notre commune aucun vestige du fanatisme.

Les dépouilles de notre ci-devant église ont produit 19 marcs, 2 onces d'argent, que nous avons envoyé à notre district avec des chemises au nombre de 57; et nous ajoutons au premier envoi un couvert d'argent du poids de six onces, avec le nombre de quatre-vingt chemises, 14 linceuls, vingt-six serviettes, une nappe, 10 paires de bas, 211 livres de linge de bandage, compresses et charpie que nous adressons à nos frères d'armes des Pyrénées occidentales, par l'intermédiaire du comité révolutionnaire de Ribérac, et nous envoyons à la Convention pour les frais de la guerre, deux croix de l'ordre ci-devant Saint-Louis, avec la somme de 186 livres 18 sols en assignats.

Indépendamment de toutes ces offrandes, nous venons de rétablir la valise d'un cavalier du 14^e régiment, qui avait été expolié à la sortie du blocus de Mayence; l'erreur de l'ancien préjugé est disparue et les esprits sont ici à la hauteur de la révolution; vive la Montagne.»

VILLEDARY, FAUGERON, FONFELLE-LABROUSSE.

41

La société populaire de Montguyon, département de la Charente-Inférieure, se réjouit avec tous les amis de la liberté, de ce que la justice nationale vient de frapper les conjurés; elle applaudit aux travaux et à l'énergique sévérité de la Convention, l'invite à rester à son poste, et donne l'état des dons que les bons citoyens ont fait à la patrie, et fait passer la somme de 450 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

[*Montguyon, s.d.*] (2).

« Citoyens législateurs,

La Société populaire de Montguyon, district de Montlieu, département de la Charente-Inférieure, se réjouit avec tous les sincères amis de la République, de ce que la justice nationale vient de frapper ces conjurés d'une espèce nouvelle qui s'étaient figurés de demeurer inconnus, parce qu'ils avaient pris le masque du patriotisme. Les hypocrites, ils comptaient qu'un mouvement populaire viendrait seconder leurs abominables desseins: ils se sont trompés, le peuple n'a pas été dupe de leur charlatanisme; il ne s'est occupé d'eux que pour demander vengeance. Le peuple est convaincu que ceux-là

sont nécessairement des traîtres qui osent parler d'insurrection, dans un temps où la chose publique est dirigée avec autant d'habileté que de courage. Et c'est dans ce temps qu'ils cherchaient à diviser ou, pour mieux dire, à dissoudre la représentation nationale. Leur but est évident: ils voulaient faire périr le vaisseau de la République en le laissant flotter sans gouvernail, au gré de la tempête, ou plutôt ils avaient le projet affreux de s'en emparer pour le remettre ensuite dans les mains d'un tyran.

Grâce au génie tutélaire de la France, et à l'œil perçant de nos représentants une pareille trame a été dévoilée et punie dans ses chefs, et le même sort est réservé à tous leurs complices. Ainsi notre liberté surnage. Elle est impérisable: la rage de tous ses ennemis viendra expirer sur le roc de la représentation nationale.

Mais il faut, représentants énergiques, vous qui avez mis la vertu et la probité à l'ordre du jour, que vous restiez à votre poste jusqu'à ce que tous les factieux de l'intérieur soient écrasés, et jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient anéantis, ou du moins réduits à l'impuissance de troubler les français, dans la jouissance de leurs hautes destinées. Par ce glorieux dévouement, vous méritez de plus en plus le nom de sauveurs de la patrie.»

BART, BENEUIL.

[*Montguyon, 22 germ. II.*]

« Citoyens législateurs,

La Société populaire de Montguyon m'a chargé de vous informer que le citoyen Levequot, propriétaire de cette commune, a fait don à la République, pour les frais de la guerre de la somme de 450 liv., que je vous envoie ci-joint.

Le même a aussi fait don de pareille somme de 450 liv., qui doivent être employées en l'achat de bas et souliers pour les défenseurs de la patrie, cette somme a été remise entre les mains du trésorier de notre société.

Les citoyens Brusley oncle et neveu du canton de Montguyon ont fait hommage à la Convention, pour les frais de la guerre de deux rentes qui leur sont dues, par le Trésor public, l'un au capital de 600 liv., et l'autre au capital de 240 liv., ainsi que des arrérages qui leur sont dus.

Le citoyen Arnault, propriétaire de la même commune de Montguyon a fait don à la patrie de la somme de 1,200 liv. qu'il a déposées entre les mains du receveur du district de Montlieu.

La même commune a envoyé au district de Montlieu plusieurs chemises, bas, souliers, et vieux linge, pour faire de la charpie, qu'elle fait don pour les défenseurs de la patrie.

La même commune de Montguyon, a payé pour don patriotique la somme de 11,795 liv. 19 onces.

Le citoyen Bart, président de la Société populaire dudit Montguyon, a aussi fait don à la patrie d'un habit, veste et culotte uniforme pour l'habillement d'un volontaire parti pour la Vendée. Tous ces traits de générosité méritent une insertion au bulletin. S. et F.»

[Mêmes signatures.]

(1) P.V., XXXV, 303 et 351.

(2) C 297, pl. 1029, p. 2, 3.